



Charte d'accueil du public au sein des services de la direction petite enfance

Cette charte affirme la nécessité d'accueillir les Boisséens et Boiséennes dans le respect et l'égalité de tous. Pour cela, nous nous engageons à :

- ❖ Un lieu identifié
- ❖ Des horaires d'ouverture et fermeture clairement indiqués
- ❖ Un accueil attentif, souriant, courtois et en toute confidentialité dans le respect mutuel
- ❖ Des locaux accessibles et accueillants en veillant à la propreté des différents espaces

Faciliter votre accueil

- ❖ Une prise en compte de vos demandes quelle que soit la nature de celles-ci
- ❖ Un engagement à répondre à toutes vos demandes
- ❖ Vous orienter et vous faciliter l'accès vers d'autres services si nécessaire
- ❖ Des documents à la disposition de tous

Répondre à vos demandes

Être disponible et à votre écoute

- ❖ Une évaluation régulière de votre satisfaction
- ❖ Une prise en compte de vos suggestions (boîte à idée)
- ❖ Une amélioration continue de nos pratiques
- ❖ Des temps d'échanges et de rencontres conviviaux proposés